

## Compte rendu

### LES COPROPRIÉTÉS [∗]

Séverine L. Biderman [∗]\*

Réalisé à l'initiative du Centre de droit privé de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), cet ouvrage présente une série d'études, qui se veulent exhaustives, sur le thème du droit des copropriétés. La notion de copropriété a été appréhendée selon cinq angles différents que sont le droit civil général, le droit des sociétés, le droit immobilier et celui des régimes matrimoniaux ainsi que les droits intellectuels. Seule cette dernière partie aura retenu notre attention pour l'objet de ce compte rendu.

Assistante, chercheuse à l'ULB et avocate, Andrée Puttemans aborde, dans son exposé *Droit d'auteur: indivision et œuvres de collaboration*, la question de la copropriété et des droits d'auteur. Elle s'interroge, en premier lieu, sur la nature de l'œuvre de collaboration qu'elle propose de définir comme " l'œuvre à laquelle plusieurs personnes physiques ont apporté de concert une contribution originale exprimée sous une certaine forme, sans laquelle l'œuvre commune achevée aurait été différente ". Après une brève analyse comparative avec notamment les œuvres composites, dirigées et de commande, elle étudie le régime d'indivision dont jouit l'œuvre de collaboration. A cet effet, elle se livre à un examen minutieux des dispositions pertinentes de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins ainsi que de celles du code civil. Devant le flou juridique qui entoure la question des œuvres créées à plusieurs dans la législation belge ainsi que l'actuel engouement pour cette pratique, cette étude apparaît dès plus opportunes.

Le texte de Marc Ekelmans, *Copropriété et droits intellectuels: la cotitularité fortuite des droits d'auteur*, est une variation sur le même thème. Comme le titre l'indique, cet assistant à l'ULB s'est intéressé à la question du régime juridique du droit d'auteur lorsque plusieurs personnes en sont titulaires et ce, de manière fortuite. Il entend par cotitularité fortuite la situation par laquelle le droit d'auteur a été dévolu à des héritiers ou légataires, à la différence d'une cession ou même d'une liquidation de régime matrimonial de communauté. L'étude de ce point de droit lui a principalement fourni l'occasion d'analyser les rapports qui existent entre le droit commun de la copropriété et le régime organisé par la loi de 1994.

Dominique Lechien, collaborateur scientifique du Centre de droit privé et avocat, nous livre le texte qu'il a présenté lors d'une conférence donnée le 6 mai 1998 sur le thème de *la copropriété en matière de brevets et de marques*. L'idée de mener en parallèle une analyse du régime de copropriété du brevet, qui fait l'objet de dispositions légales spécifiques, et celui de la marque, n'ayant pas reçu la même attention du législateur, était précisément de pallier à cette absence d'intervention législative. L'auteur s'est ainsi employé à dresser un inventaire des principales situations pouvant donner lieu à une copropriété pour pouvoir, par la suite, déterminer le tronc commun des règles appelées à s'y appliquer. Résolument optimiste, il conclut son étude en affirmant que la copropriété d'un droit intellectuel n'est pas une situation aussi complexe et source de questions épineuses que certains ont pu le soutenir.

Original et inédit, ce livre est un excellent outil de réflexion sur les différentes facettes que peut revêtir la copropriété en droit belge. On ne peut qu'applaudir le véritable effort de synthèse dont cet ouvrage témoigne et ce, malgré l'existence d'une légère redondance dans l'analyse de certaines questions, due à la nature propre du recueil.

---

[\*] Diane WATTÉ (dir.), *Les Conférences du Centre de droit privé Volume VIII – Les copropriétés*, collection de la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles (Bruxelles, Bruylant, 1999) 464 pages ; ISBN 2-8027-1228-4.

[\*\*] Avocate au Barreau de Paris, en stage auprès des Cabinets LEGER ROBIC RICHA, s.e.n.c. et ROBIC.